

Parc des Moulins

par  
Paulette Bolduc  
Thetford Mines. P.Q.

remis à  
Monsieur Pierre Fortin  
président de la commission d'enquête du BAPE  
sur le projet d'aménagement du parc éolien Des Moulins

Thetford Mines  
24 septembre 2009

Parc des Moulins

Je suis résidente de Pontbriand depuis toujours. J'y suis née, j'y ai grandi et j'y ai élevé mes enfants.

Je n'ai quitté mon patelin que pour le temps de mes études.

Je suis très attachée à mon coin de pays . Je n'ai de cesse d'admirer les montagnes, le village bien installé au creux d'une vallée et ces merveilleux couchers de soleil.

Notre maison est même installée sur une montagne, aux quatre vents, pour avoir la plus belle vue possible.

Vous comprendrez donc que je veux protéger mon décor, mon environnement, mon paradis.

Pour moi le projet du Parc des Moulins met en danger mes acquis, mon environnement et ma qualité de vie. C'est pour ces raisons que je dépose un mémoire.

Afin d'être bien entendu et surtout que vous, messieurs les commissaires, saisissez bien mes craintes et mes doutes.

### L'information

Je ne peux me rappeler la première fois que j'ai entendu parler d'un parc éolien dans la région.

J'ai trouvé l'idée tellement farfelue que je n'y ai pas prêté grande attention.

A la soirée d'information du 13 février 2007 à la Maison de la Culture j'étais absente. Mais je ne m'en suis pas inquiétée étant convaincue que d'autres suivraient.

Selon les documents fournis par 3CI soixante-cinq personnes ont signé le registre des présences pour cette soirée. Vous conviendrez que pour une population de plus de vingt-cinq mille personnes c'est peu.

On peut donc dire que seulement 0.25% de la population de Thetford a bénéficié de ces premières informations.

Et puis plus rien !

Je n'ai eu vent d'aucune autre soirée ou séance d'information.

En date du 5 mai 2009 le maire de Thetford Mines, Luc Berthold, a tenu une soirée à la salle communautaire de Pontbriand pour nous entretenir des réalisations de son équipe depuis son élection au conseil municipal.

Il est passé très vite sur le dossier des éoliennes.

A la période de questions je lui ai demandé comment il se faisait que les éoliennes prévues sur le territoire de Thetford Mines étaient majoritairement dans le secteur de Pontbriand et que les gens de Pontbriand n'avaient pas eu de séance d'information.

Il s'est dit d'accord avec moi et qu'il verrait à corriger la situation.

Après un mois sans nouvelle j'ai appelé à son bureau. A mon deuxième appel la secrétaire m'a répondu que ma demande avait été transmise au promoteur 3CI et que c'est ce dernier qui s'occuperait de donner l'information.

Aucune nouvelle à ce jour !

Les gens de Pontbriand attendent toujours !

Il est assez significatif quand on consulte le rapport final de SNC-Lavalin Inc au chapitre 5 ( consultations et préoccupation du public ) d'y voir toutes les réunions avec les conseils municipaux, les propriétaires fonciers, la fédération de l'UPA, les entreprises locales, les organismes de développement économique et communautaire mais des réunions publiques dans les trois municipalités concernées seulement en février 2007. L'information à la population n'a aucune importance dans ce projet.

L'acceptabilité sociale

Lors de la soirée d'information du BAPE tenue le 9 juin 2009 le représentant du promoteur 3CI a clairement établi que les intervenants majeurs rencontrés pour l'implantation des éoliennes étaient :

- les conseils municipaux
- le monde économique
- l'UPA
- le monde touristique

Mais dans son document sur l'étude d'impact il note parmi les facteurs d'implantation :

- l'acceptabilité de la population locale
- minimiser les impacts sur la population et l'environnement

Comment peut-on présumer de l'acceptabilité de la population concernée si on ne la consulte pas ?

### Le monde économique

Le promoteur est allé se chercher un allié de taille en faisant miroiter deux cents emplois créés en phase d'aménagement et vingt emplois en phase d'exploitation.

Deux cents emplois – pour combien de mois ?

Les vingt emplois en phase d'exploitation seront pour quels gens ?

Quelle sera la formation exigée et ils seront basés où ?

A Montréal ou dans notre région ?

Et pourquoi mettre tant d'emphase sur la création de 20 emplois alors que monsieur Berthold se plaint à dire que Thetford Mines a plus d'emplois que de travailleurs ? ( référence à la soirée du 5 mai 2009 à Pontbriand ) .

## L'UPA

L'Union des producteurs agricoles comme intervenant majeur.

Franchement je ne comprend pas.

Le promoteur aura beau nous dire que c'est à la demande des propriétaires terriens on a de quoi se poser des questions.

D'accord les propriétaires de lots veulent un bon négociateur mais l'UPA n'a-t-elle pas aussi un rôle à jouer dans la protection du patrimoine agricole. Lors de la l'élaboration de la loi sur la protection du territoire agricole n'était-elle pas un partenaire majeur pour l'adoption de cette loi. L'UPA se bat pour le droit de produire , la protection du territoire et maintenant elle permet que plusieurs dizaines d'hectares de terres en zone verte soient dézonés pour permettre l'enrichissement de ses membres.

J'y vois là un conflit d'intérêt.

## Le monde touristique

En quoi l'implantation d'éoliennes a-t-elle plus d'importance pour le monde touristique que pour la population locale ?

A force d'avoir des éoliennes sur tout le territoire du Québec il ne faut pas présumer en faire une attraction touristique. Il y a eu Cap-Chat mais les gens vont en revenir.

Au pays des mines et des lacs on n'a pas besoin de monstres d'acier pour attirer les touristes.

Je crois que pour l'altération de notre environnement notre région a suffisamment donné. Nous devons vivre avec des montagnes de résidus qui font de notre région un paysage quasi lunaire. Pour pallier à cette laideur nous pouvons toujours nous tourner vers nos montagnes. Ça nous aide à oublier. Mais vers quoi nous tournerons-nous si tout notre environnement est laid ?

Il m'arrive de croire que les citadins considèrent la campagne comme leur terrain de jeux.

Les VTT en toute saison et la motoneige en hiver. Ces engins sont partout. On leur donne même l'accès aux routes de campagne. Le tourisme est axé sur ces activités.

Et maintenant les éoliennes.

Les distances à respecter parlent d'elles-mêmes. Aucune éolienne à moins de un kilomètre du périmètre urbain.

En zone de villégiature ( lacs ) : 750 mètres

Mais villégiature , selon le Larousse, ne signifie-t-il pas "séjour à la campagne, à la mer, etc, pour prendre du repos, des vacances". Moi dans ma campagne je suis au repos donc en villégiature. Est-ce faux ?

Si je pousse plus loin mon raisonnement on peut donc affirmer que la norme de la ville de Thetford Mines qui interdit l'installation d'éoliennes à moins de 750 mètres d'une zone de villégiature ne pourrait en installer aucune en milieu rural puisque tout le milieu rural est un secteur de villégiature.

Beau syllogisme !

### La faune terrestre

Les perturbations de leur milieu m'inquiètent beaucoup pour la vie et la survie de certaines espèces.

Le promoteur semble ne pas trop s'inquiéter des mammifères en général puisque dans son étude d'impact on peut y lire que "les impacts directs ne semblent pas affecter significativement les populations terrestres selon les rares études publiées à ce jour".

Pour l'original le problème ne semble pas plus significatif puisqu'il note : "les originaux semblent préférer les endroits à l'abri du vent et que

l'implantation des éoliennes se fera précisément dans les aires ou le vent est fort, notamment sur le sommet des montagnes".

Là n'est pas l'argument le plus farfelu du promoteur. Il concerne un ravage de chevreuils.

Lors des audiences du BAPE, en septembre, une dame s'inquiétait des méfaits de l'installation d'une éolienne à proximité d'un ravage et du chemin d'accès qui passe dans le dit ravage. Le représentant du promoteur a voulu rassurer tout le monde en disant que des pancartes seraient installées pour aviser les camions de la présence des animaux. Non mais est-ce qu'il y a quelqu'un ici dans la salle qui nous prend pour des imbéciles ?

Le dit ravage est situé dans les limites de la municipalité de Kinnear's Mills.

Est-ce que le projet de 3CI respecte la réglementation municipale ( règlement 422 art. 4 ) qui dit : "aucune éolienne ne peut-être implantée à l'intérieur de l'aire de confinement du cerf de Virginie".

Quand on parle d'implantation d'éolienne est-ce que ça comprend aussi le chemin d'accès ?

### La faune aviaire

Le futur des oiseaux est tout aussi préoccupant.

Selon le promoteur l'observation des oiseaux de proie a permis d'affirmer que 54% de ces oiseaux volaient au niveau des pales. Pour les oiseaux aquatiques ( canard colvert, canard noir et bernache du Canada ) ce pourcentage était de 21 %. Mais 66 % d'entre eux volaient au-dessus du champ d'action des éoliennes. Ce dernier pourcentage est-il absolu ? Nous est-il permis de croire que ces pourcentages peuvent être inversés ?

Pour les espèces à statut précaire et d'intérêt leur avenir dans notre région est beaucoup plus préoccupant. L'observateur a répertorié deux aigles

royaux, deux buses à épaulettes et cinq pygargues à tête blanche dans la région de Thetford Mines entre le 16 et le 30 septembre 2008. Sa note est très significative : "il est vraisemblable que les individus observés seraient des résidents".

Le pygargue à tête blanche est à statut vulnérable au Québec et il est une espèce menacée dans 48 états américains.

Notre région est aussi un couloir migratoire pour la Bernache du Canada et l'oie blanche. Les verrons-nous disparaître devant le danger ?

Quant à nos petits oiseaux nicheurs les observations ont permis de dénombrer 27 familles pour 78 espèces. Sont-ils aussi en périls ?

### Les chauve-souris

On sait tous que les chauve-souris sont des prédateurs importants de notre écosystème. Le danger que représente les éoliennes pour ce mammifère est clairement établi. Mais la mortalité par barotraumatisme l'est moins.

Les chercheurs de l'Université de Calgary ont bien étudié ce phénomène et leur conclusion est alarmante : le barotraumatisme ne se produit pas seulement à proximité des pales mais sur une distance de cent mètres derrière les pales. Avec 78 éoliennes sur le territoire on peut craindre un véritable carnage.

### L'environnement sonore

Peu importe le nombre de décibels approuvé par le ministère de l'environnement il me semble évident que la moindre augmentation, que ce soit de jour ou de nuit, constitue une nuisance.

L'étude, non répertoriée, de monsieur Dessureault du ministère de l'environnement, serait intéressante à cet égard.

### L'environnement visuel



Selon l'étude d'impact "le principal impact visuel découlera essentiellement d'une modification du paysage naturel".

Toute une modification !

Le promoteur aura beau vanter la beauté de ces éoliennes et les couleurs adaptées de façon à ce qu'elles se confondent dans le paysage elles resteront toujours pour moi des intruses. On ne me fera jamais dire que ces masses géantes de ciment et d'acier seront un jour belles et que je m'y habituerai au point de ne plus les voir.

Je dis que, si le projet se concrétise, je les verrai jusqu'à mon dernier souffle et je les trouverai laides jusqu'à mon dernier souffle.

### Production agricole

Toujours dans l'étude d'impact on trouve à l'annexe N un tableau de la compilation des superficies cultivées par catégorie de production et par municipalité.

Il est assez curieux que ce tableau n'indique pas les cultures maraîchères présentes dans les municipalités concernées par le projet du Parc des Moulins.

A Thetford Mines, secteur Pontbriand, un producteur de petits fruits a mis en culture plus de 40 acres de sa ferme en production de fraises, framboises et bleuets.

A Kinnear's Mills il existe 2 vergers ouverts au public pour l'autocueillette. Chez l'un d'entre eux on peut même cueillir des framboises en saison. Dans cette même municipalité existe aussi une productrice horticole.

Aucune mention dans les documents du promoteur.

### Erablières

Selon les normes du promoteur aucune éolienne ne doit être implantée à moins de 50 mètres d'une érablière.

Pourtant dans le paysage éolien soumis pour le Parc des Moulins on y voit une éolienne dans le chemin du Sabot d'or sur une terre exploitée comme érablière. Est-ce possible ?

Est-ce que le chemin d'accès pour se rendre à une éolienne peut traverser une érablière ?

Est-il possible qu'une nouvelle définition ait été donnée à l'érablière afin d'en permettre l'accès pour l'implantation des éoliennes ?

En fouillant l'étude d'impact du promoteur on voit que la municipalité de Kinnear's Mills s'est donnée une définition de l'érablière au règlement # 422 à l'article 3. C'est ce même règlement qui a été adopté pour définir les normes d'implantation des éoliennes à l'article 4.

Les municipalités de Thetford Mines et de St-Jean de Brébeuf ont-elles la même définition ?

#### Distance minimale de 500 mètres des habitations

Dès le départ, des restrictions ont été établies pour les distances à respecter. Mais lors des audiences du BAPE, en septembre, on a appris qu'une dérogation avait été accordée par la municipalité de Kinnear's Mills pour permettre l'implantation d'une éolienne à 475 mètres d'une résidence.

Est-ce que les résidents de cette demeure ont été consultés avant d'émettre cette dérogation ? Auront-ils des compensations et/ou des recours possibles en cas de problèmes ?

Les gens qui devront vivre avec cette dérogation sont-ils les propriétaires du lot où on prévoit implanter une éolienne ?

#### Propriétaires de lots

On a pu apprendre aux audiences de septembre que 40 propriétaires de lots avaient signé des ententes avec le promoteur pour permettre l'installation d'éoliennes sur leur terrain. Quarante propriétaires pour soixante-dix-huit éoliennes on présume donc que certains ou certaines en auront plus d'une sur leur terre. La question que je me pose c'est combien d'entre eux auront une éolienne directement sur le terrain où leur résidence principale est installée ?

Combien d'entre eux subiront directement les inconvénients ?

Ils dormiront à combien de mètres d'une éolienne ? 500 ou 1000 mètres ?

Peut-être aussi qu'ils ne les verront pas de leur demeure puisque l'objet de leur redevance sera situé dans une autre municipalité...

Si on fait un décompte rapide : 40 propriétaires dont 9 ne résident pas sur le territoire des municipalités concernées par le projet. Des 31 restants nous en avons 17 qui résident à l'extérieur de la zone d'étude. Ce qui fait que seulement 14 propriétaires demeurent à l'intérieur de la zone d'étude. Seulement quatorze d'entre eux subiront peut-être les inconvénients de ces gigantesques installations. De ces quatorze personnes combien auront une éolienne à proximité de leur demeure ?

### Redevances

Le promoteur a dévoilé les bénéfices retirés par les propriétaires terriens et les municipalités si le projet se concrétise.

On a appris que \$900,000 revenaient aux municipalités concernées. Mais le montant n'est pas exact puisqu'il a omis de parler de la somme de un million de dollars prévue à la municipalité de Thetford Mines pour l'installation du poste de raccordement sur un terrain lui appartenant.

### Parallèle avec Murdochville

Plusieurs fois lors de ses interventions le promoteur a parlé de Murdochville comme référence pour le projet du Parc des Moulins. Mais est-il toujours le propriétaire de ce parc éolien ?

Est-ce que les redevances sont restées les mêmes que lors de l'élaboration du projet ?

### Guide d'intégration des éoliennes au territoire – vers de nouveaux paysages

Le ministère des Affaires municipales et des Régions a produit un document s'adressant aux municipalités et aux MRC pour la planification d'un développement éolien cohérent avec le territoire.

Je réitère donc la question que j'ai posée aux audiences de septembre et dont la réponse ne m'a aucunement satisfaite. Lors de l'acceptation par la MRC du projet du Parc des Moulins est-ce que le document "Guide d'intégration des éoliennes au territoire" était disponible et est-ce qu'il a servi pour l'élaboration du projet ?

J'ai quelques doutes sur son utilisation dans le projet qui nous concerne. Ne serait-ce que pour la consultation de la collectivité et la détermination des paysages sensibles, le processus participatif, l'audience publique, le respect des structures géomorphologiques et paysagères et la concurrence entre éoliennes et le milieu bâti.

### Pourquoi l'énergie éolienne ?

C'est connu le Québec a suffisamment d'énergie hydro-électrique pour suffire à ses besoins en électricité.

Le Québec a tellement d'électricité qu'il verse des indemnités de plus de 200 millions \$ par année à la TransCanada Energy pour suspendre la production d'électricité de la centrale au gaz de Bécancour . Un contrat d'une durée de 20 ans, approuvé par la Régie de l'énergie en 2004.

600 millions \$ versé à TCE par Hydro-Québec depuis 2007. Et on prévoit leur verser 250 millions en 2010 pour ne pas avoir leur électricité...(référence à l'article de Pierre Couture – Le Soleil –10 juillet 2009 ).

Des projets hydro-électriques sont encore à l'étude dans le nord du Québec.

Et on veut détruire notre milieu de vie ...avec des éoliennes.

### Conclusion

J'ai la nette impression qu'il y a une face cachée à ce projet. J'ai peur qu'il y ait une phase 2 et même une phase 3 à ce projet et que si nous laissons ces gens entrer sur notre territoire nous serons bientôt envahis.

Je suis contre ce projet et j'espère de tout cœur qu'il ne se concrétisera pas.

Merci pour votre écoute.